



9e Session de la Conférence des Parties à la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971)

« *Les zones humides et l'eau : richesse pour la vie, richesse pour en vivre* »

Kampala, Ouganda, 8 au 15 novembre 2005

Résolution IX.19

L'importance des colloques régionaux sur les zones humides pour l'application efficace de la Convention de Ramsar

1. TENANT COMPTE de la nécessité d'établir des cadres régionaux adaptés pour encourager la coopération internationale entre les Parties contractantes et d'autres organisations et parties prenantes, conformément aux *Lignes directrices pour la coopération internationale dans le cadre de la Convention de Ramsar* (Résolution VII.19) ;
2. RECONNAISSANT que la coopération régionale joue un rôle insigne pour la promotion des buts et objectifs de la Convention, comme le rappellent les *Initiatives régionales pour renforcer la mise en œuvre de la Convention* (Résolution VIII.30) et *Initiatives régionales dans le cadre de la Convention de Ramsar* (Résolution IX.7) ;
3. CONSIDÉRANT que l'on peut encourager la coopération régionale en question en renforçant le partenariat entre les secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, les milieux scientifiques et techniques et les secteurs où s'élaborent les politiques dans différentes régions du monde ;
4. RECONNAISSANT que la participation des communautés locales et des populations autochtones est essentielle à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides, comme l'énoncent les *Lignes directrices pour la mise en œuvre et le renforcement de la participation des communautés locales et des populations autochtones à la gestion des zones humides* (Résolution VII.8) et la Résolution VIII.36 ;
5. RECONNAISSANT AUSSI que le Colloque sur les zones humides d'Asie (Asian Wetland Symposium), organisé en 1992 (Japon), en 2001 (Malaisie) et en 2005 (Inde) à l'initiative du Ramsar Center Japan, une organisation non gouvernementale (ONG) basée au Japon, a énormément contribué à forger une réelle coopération régionale et a permis l'établissement de réseaux en Asie ;
6. SACHANT que ce Colloque est une plate-forme unique où peuvent dialoguer différents secteurs, notamment les gouvernements nationaux et locaux, les ONG, les experts scientifiques, le secteur privé et les populations locales et autochtones qui participent à la gestion des zones humides et que les recommandations contenues dans la Recommandation du Colloque sur les zones humides d'Asie (1992), la Déclaration de Penang (2001) et la Déclaration de Chilika (2005) ont été communiquées à la COP5, à la COP8 et à la COP9 de Ramsar, respectivement ;

7. AYANT PRÉSENT À L'ESPRIT que le Colloque sur les zones humides d'Asie, ainsi que la série d'ateliers locaux organisés par le Ramsar Center Japan ont réussi, dans la région Asie, à promouvoir la sensibilisation du public aux buts et objectifs de la Convention de Ramsar et l'adhésion à cette Convention ; ont encouragé les Parties contractantes à identifier et inscrire des sites Ramsar ; et ont favorisé la participation des communautés locales et des populations autochtones à la gestion des zones humides en vue de parvenir au développement durable en tenant compte de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté ;
8. RECONNAISSANT que les réunions régionales Ramsar et sessions de la Conférence des Parties contractantes (COP) s'intéressent de plus en plus à des questions d'ordre politique et administratif et qu'en conséquence, le Colloque sur les zones humides d'Asie est un forum complémentaire de plus en plus utile pour discuter des priorités scientifiques et techniques pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides dans la région Asie ;
9. RECONNAISSANT AUSSI que le Colloque sur les zones humides d'Asie a reçu un appui financier de donateurs très divers, y compris des gouvernements nationaux et locaux, des entités du secteur privé, des instituts académiques, des organisations internationales, y compris des institutions des Nations Unies, et des ONG internationales, et que ces contributions ont permis de garantir la continuité du Colloque, ainsi que des ateliers locaux, conduisant à la mise en place de réseaux efficaces, divers et animés sur la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides dans la région Asie ;
10. NOTANT qu'un Symposium international biennal sur les zones humides a tenu sa 5^e réunion à la Ciénaga de Zapata, à Cuba, avec la participation de scientifiques et de responsables de la gestion des zones humides de différents pays de la région des Amériques ;

LA CONFÉRENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

11. ENCOURAGE toutes les Parties contractantes et les pays qui ne sont pas Parties contractantes, dans la région Asie, à reconnaître le Colloque sur les zones humides d'Asie en tant que forum efficace pour l'échange d'informations et en tant que source de bons avis pratiques sur la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides d'Asie.
12. SOUSCRIT à la poursuite des réunions périodiques du Colloque sur les zones humides d'Asie.
13. DEMANDE aux Parties contractantes, en coopération avec le Secrétariat Ramsar et les ONG internationales, de faciliter l'appui au Colloque sur les zones humides d'Asie et la participation d'une large gamme d'acteurs comprenant, sans toutefois s'y limiter, des gouvernements locaux, des ONG, le secteur privé et les communautés locales, notant que cette mesure n'aura pas d'implications financières sur le budget administratif de la Convention.
14. DEMANDE au Secrétariat Ramsar et au Comité permanent d'encourager et de renforcer les liens entre les réunions régionales Ramsar, y compris les réunions sous-régionales, et les forums régionaux sur les zones humides afin de garantir que les résultats soient dûment mis à la disposition des Parties contractantes et des gouvernements pour les aider à

appliquer la Convention grâce à un échange d'expériences et de pratiques novatrices discutées dans ces forums.

15. RECOMMANDE aux Parties contractantes, aux ONG internationales et à d'autres organisations scientifiques et techniques pertinentes d'envisager, lorsqu'il n'en existe pas, d'établir des forums scientifiques et techniques régionaux semblables, se réunissant périodiquement, en s'inspirant de l'expérience du Colloque sur les zones humides d'Asie, comme moyen d'augmenter l'appui scientifique et technique à l'application de la Convention, comprenant, entre autres, toute initiative régionale établie dans le cadre de la Convention.